

MAIRIE DE BRUGUIERES

Place de la République
31150 BRUGUIERES

Dossier suivi par :

Nom : BOYER Juline
Mail : juline.boyer@toulouse-metropole.fr

Dossier

DP 031 091 26 00051

Demande du 01/04/2026 - Déposé le 01/04/2026
Adresse du terrain : 137 avenue du Bergeron 31150 BRUGUIERES
Demandeur(s) : Carpidum

Carpidum
Représenté(e) par Monsieur PELLETIER

41 rue de Metz 31000 TOULOUSE

OBJET : REJET HORS CHAMP D'APPLICATION D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

Monsieur,

Vous avez déposé le 01/04/2026 une demande de déclaration préalable sous les références portées dans le cadre ci-dessus.

Par la présente, je vous informe que le droit de l'urbanisme prévoit que l'édification d'une construction nouvelle est par principe soumise à permis de construire, que les constructions de petites tailles sont soumises à déclaration préalable, et que les constructions très petites ou temporaires sont dispensées de toute formalité (Article L421-1 à L421-5 du code de l'urbanisme).

Votre projet rentre dans le champ d'application du permis de construire et non de la déclaration préalable.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes sincères salutations.

BRUGUIERES, le 07 avril 2026

Le Maire,
Arnaud SIGU

